

**Conseil de sécurité**Distr.  
GÉNÉRALES/1996/47  
23 janvier 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**QUINZIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION  
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA****I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1014 (1995) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 1995, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 janvier 1996, et de la résolution 1020 (1995) du 10 novembre 1995, par laquelle il a modifié le mandat de la MONUL. Il rend compte de l'évolution de la situation au Libéria depuis mon rapport du 18 décembre 1995 (S/1995/1042), ainsi que de l'application du nouveau mandat de la MONUL.

**II. ASPECTS POLITIQUES**

2. La période considérée a été dominée par la question du désarmement et de la démobilisation des combattants. Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a commencé à déployer ses forces à cette fin dans plusieurs régions du Libéria le 14 décembre 1995 et la MONUL a commencé à réviser son propre déploiement en conséquence. Au cours de la deuxième quinzaine de décembre, des consultations approfondies ont eu lieu entre le Conseil d'État, mon Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, et le commandant des forces de l'ECOMOG, le général de division John Inienger, en vue de faciliter ce processus. Le Président du Conseil d'État, M. Wilton Sankawulo, et le Vice-Président du Conseil ont effectué de nombreux déplacements dans tout le pays pour expliquer le processus de paix et préparer les combattants au désarmement et à la démobilisation. En outre, les chefs des factions ont donné pour instructions à leurs combattants de coopérer avec l'ECOMOG et la MONUL en vue de l'application de l'Accord d'Abuja (S/1995/742, annexe). Le processus de paix a toutefois marqué un recul quand l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie dirigée par le général Roosevelt Johnson (ULIMO-J) a attaqué l'ECOMOG à Tubmanburg le 28 décembre 1995. On trouvera dans la section III ci-après des détails sur cet incident.

3. La situation à Tubmanburg a fait craindre que les combats ne s'étendent à d'autres zones contrôlées par l'ULIMO-J et que le processus de paix n'échoue. Pour éviter cela, le Conseil d'État a immédiatement engagé des consultations avec l'ECOMOG et la MONUL. Une mission de bons offices, composée de représentants du Gouvernement national de transition, de l'ULIMO-J et d'autres

factions, ainsi que de l'ECOMOG et de la MONUL, s'est rendue aux mines de Bong, à Kakata et à Todee le 4 janvier 1996. Depuis lors, des visites analogues ont été effectuées à Tubmanburg. La MONUL a facilité les discussions entre les parties concernées au sujet de l'évacuation des blessés, de l'échange de prisonniers et des corps de ceux qui ont été tués au cours des combats, et de la livraison de secours d'urgence.

4. À la suite de l'incident de Tubmanburg, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Jerry J. Rawlings du Ghana, a envoyé une délégation au Libéria le 5 janvier 1996. Cette délégation était dirigée par le capitaine Kojo Tsikata, qui était accompagné par le Représentant spécial du Président pour le Libéria, l'Ambassadeur J. Gbeho, et la personnalité éminente de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le Libéria, le révérend Canaan Banana. Mon Représentant spécial a participé à la réunion tenue avec le Conseil d'État. La délégation a fait part au Conseil de sa préoccupation devant les événements qui s'étaient produits à Tubmanburg et lui a demandé instamment de poursuivre ses efforts collectifs pour éviter tout ralentissement du processus de paix. Le Conseil a souligné qu'il fallait conclure sans tarder un accord sur le statut des forces avec la CEDEAO pour clarifier le statut de l'ECOMOG au Libéria. La délégation a affirmé au Conseil que la question serait portée à l'attention des États membres de la CEDEAO, en particulier des pays fournissant des contingents à l'ECOMOG.

5. Le 6 janvier 1996, une autre délégation, dirigée par le chef d'état-major des forces armées nigérianes, le général de division Abdulsalam Abubakar, s'est rendue au Libéria pour des entretiens avec le Conseil d'État. Cette délégation, qui comprenait le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, le chef Tom Ikimi, a déclaré à la MONUL que les événements de Tubmanburg confirmaient que l'ECOMOG avait pris des risques en déployant ses troupes alors qu'il ne disposait ni des effectifs ni des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Le chef Ikimi s'est déclaré profondément préoccupé par les retards survenus dans la livraison des ressources logistiques promises à l'ECOMOG et a souligné la nécessité d'une assistance internationale supplémentaire dans ce domaine.

6. Depuis lors, M. Roosevelt Johnson a demandé qu'il soit procédé à l'échange des prisonniers et que le contingent de l'ECOMOG à Tubmanburg soit remplacé. Il a fait savoir à mon Représentant spécial que, de son point de vue, ces questions constituaient des obstacles majeurs à la stabilisation de la situation dans cette région. Le 16 janvier, le chef d'état-major de l'ULIMO-J a ordonné à ses combattants à Tubmanburg de libérer tous les civils et tout soldat de l'ECOMOG qu'ils détenaient. Il leur a également ordonné de remettre à l'ECOMOG toutes les armes et tout le matériel saisis au cours de l'incident. Le commandant des forces de l'ECOMOG a donné l'assurance aux dirigeants de l'ULIMO-J qu'il libérerait tous les combattants de l'ULIMO-J détenus par l'ECOMOG dès que tous les soldats de l'ECOMOG seraient libérés et qu'il disposerait d'informations au sujet des disparus au combat.

7. Tandis que les efforts se poursuivent pour maîtriser la situation, des informations continuent d'être communiquées sur des combats et le pillage de villages par des combattants de l'ULIMO-J dans d'autres parties du Libéria.

## Élections

8. Conformément à l'Accord d'Abuja, des élections législatives et présidentielles doivent avoir lieu le 20 août 1996. À cet égard, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU, en consultation avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, ont recommencé à fournir une assistance à la Commission électorale ad hoc du Libéria pour l'aider à préparer les élections.

9. L'Accord d'Abuja demandait à l'ONU, à l'OUA et à la CEDEAO de contrôler les opérations de la Commission électorale. Dans sa résolution 1020 (1995), le Conseil de sécurité a défini le rôle de la MONUL dans le processus électoral et a prié la Mission d'"observer et [de] vérifier le processus électoral, en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine et la CEDEAO, y compris les élections législatives et présidentielles qui doivent se tenir conformément aux dispositions des accords de paix". Dans mon rapport du 23 octobre 1995 (S/1995/881), j'ai indiqué que je présenterais en temps opportun des recommandations supplémentaires concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer à cet égard.

10. J'ai l'intention de nommer un fonctionnaire de rang supérieur chargé des questions électorales qui, sous la supervision directe de mon représentant spécial, suivra à temps complet les phases préparatoires du processus électoral. J'ai également l'intention d'envoyer au Libéria une mission technique qui tiendra des consultations avec le Gouvernement national de transition, l'OUA et la CEDEAO en vue de la mise au point d'un cadre pour l'observation et la vérification du processus électoral. Je présenterai ultérieurement des recommandations supplémentaires au Conseil de sécurité.

### III. ASPECTS MILITAIRES

#### État du cessez-le-feu et du désengagement des forces

11. Les combats qui ont eu lieu à Tubmanburg constituent la violation la plus grave du cessez-le-feu depuis la signature de l'Accord d'Abuja le 19 août 1995. Ils ont commencé le 28 décembre 1995 lorsque les positions occupées par l'ECOMOG dans la ville ainsi que le long de la route de Kle ont été attaquées et envahies par des troupes de l'ULIMO-J. De nouveaux combats ont été signalés à Kle lorsque les renforts de l'ECOMOG envoyés à Tubmanburg ont été interceptés (voir la carte publiée en additif au présent rapport). Après de longues consultations entre le Conseil d'État, l'ECOMOG, la MONUL et l'ULIMO-J, les combats ont cessé le 4 janvier 1996. La situation reste toutefois tendue et les zones situées à l'est du pont du Po, ainsi que la plus grande partie du département de Bomi, restent aux mains des forces de l'ULIMO-J. Tout le personnel de la MONUL déployé à Tubmanburg a été évacué sans problème avant le 30 décembre 1995, avec l'aide de l'ECOMOG. Il a été signalé que certains combattants de la Force de défense du Lofa (LDF) participaient aux attaques menées contre l'ECOMOG.

12. L'incident de Tubmanburg peut s'expliquer par la méfiance profonde qui règne entre les deux ailes de l'ULIMO. Le commandant de l'ULIMO-J dans la zone a prétendu que l'ECOMOG s'était allié aux forces de l'aile d'Alhaji Kromah

(ULIMO-K) et avait arrêté des hommes sans armes de l'ULIMO-J. Toutefois, l'ECOMOG a signalé qu'avant l'incident, les combattants de l'ULIMO-J à Tubmanburg avaient violé le cessez-le-feu à plusieurs reprises, étaient entrés en armes dans la ville et avaient harcelé la population civile.

13. L'ECOMOG a signalé 94 pertes (16 morts et 78 blessés) à la suite de l'incident de Tubmanburg et 10 autres soldats portés disparus. L'ULIMO-J a également saisi des armes, des munitions et du matériel de l'ECOMOG. Les victimes civiles et les pertes de l'ULIMO-J restent jusqu'à présent indéterminées.

14. Plusieurs autres violations du cessez-le-feu ont été rapportées durant la période considérée. Des éléments de la population civile, des membres des organisations humanitaires et des soldats de l'ECOMOG ont été harcelés par les combattants dans les départements de Bomi, Grand Bassa, Grand Cape Mount, Lofa et Sinoe. Des escarmouches ont été également signalées entre les ailes rivales de l'ULIMO à Gbaama (à 15 kilomètres au nord de Tubmanburg) et sur le pont du Lofa le 16 décembre 1995. De plus, les 24 et 25 décembre, les forces de l'ECOMOG à Gbaama ont été attaquées séparément par les deux ailes de l'ULIMO. Cinq soldats de l'ECOMOG ont été blessés et volés durant ces attaques. Le 27 décembre, les combattants de l'ULIMO partisans d'Alhaji Kromah ont saisi un convoi humanitaire à Zorzor. Ils en ont relâché les membres et ont rendu par la suite les véhicules, mais ont gardé les fournitures de secours. Des accrochages entre le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Conseil pour la paix au Libéria (LPC) ont été signalés le 9 janvier dans le département de Sinoe. Ils étaient apparemment dus à un différend local que les dirigeants des deux factions s'efforçaient de régler. La MONUL a également appris que les forces de l'ULIMO-J étaient entrées à Robertsport les 8 et 10 janvier 1996 et avaient pillé la ville, y compris la clinique de Médecins sans frontières-Hollande qui s'y trouve.

15. L'ECOMOG a repoussé une attaque lancée les 16 et 17 janvier par l'ULIMO-J contre un camp de personnes déplacées et un poste de contrôle de l'ECOMOG à Bé Goba, à 7 kilomètres au sud-ouest de Kakata; cette attaque a toutefois entraîné la fuite d'environ 6 000 personnes en direction de Monrovia. Le 17 janvier, un convoi de secours comprenant des éléments de l'ECOMOG, de la MONUL, des organismes des Nations Unies et du Gouvernement national de transition du Libéria, placé sous l'escorte du chef d'état-major de l'ULIMO-J, a atteint Tubmanburg et a distribué des secours aux personnes déplacées vivant dans la zone. Le convoi a regagné Monrovia sain et sauf, bien qu'il ait été harcelé par des combattants de l'ULIMO-J. Les observateurs militaires de la MONUL accompagnant le convoi ont signalé que les villages situés le long de la route Monrovia-Tubmanburg étaient en grande partie déserts et que les troupes armées de l'ULIMO-J circulaient librement sur cette route.

16. Le Comité des violations du cessez-le-feu a été saisi des incidents signalés. Le 28 décembre 1995, il a envoyé à Tubmanburg une équipe chargée d'enquêter sur la violation commise le 16 décembre à Gbaama par les deux ailes de l'ULIMO. Toutefois, l'équipe a dû abandonner sa tâche en raison des combats qui se déroulaient à Tubmanburg. Le Comité mène actuellement une enquête prioritaire sur les événements de Tubmanburg.

17. Aucun progrès n'a été signalé dans le désengagement des forces et les combattants continuent, pour l'essentiel, d'occuper leurs positions et de maintenir des postes de contrôle. Certaines factions ont même rétabli des postes qu'elles avaient abandonnés : le NPFL continue d'occuper des positions sur le pont du Saint-Paul ainsi qu'à 10-15 kilomètres à l'intérieur du département de Lofa; le LPC a rétabli ses postes de contrôle aux alentours de Buchanan. L'ULIMO-J et le NPFL ont réoccupé les postes situés sur la route Kakata-Bong Mines, et l'ULIMO-J a rétabli des positions dans la plus grande partie du département de Bomi ainsi que sur la route Kle-Tubmanburg.

#### Déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL

18. En application des plans révisés de l'ECOMOG et de la MONUL, le déploiement devait être achevé le 31 janvier 1996 au plus tard. Durant le mois de décembre, malgré des contraintes de logistique et de personnel, l'ECOMOG a déployé ses contingents à Gbarnga (district de Bong), Greenville (district de Sinoe), Suehn (district de Lofa) et Lofa Bridge (districts de Bomi et de Grand Cape Mount). L'ECOMOG avait également prévu de déployer ses contingents à Voinjama (district d'Upper Lofa), Zwedru (district de Grand Gedeh), Tappita (district de Nimba) et Harper (district de Maryland) le 15 janvier 1996 au plus tard. Cependant, ce déploiement et tout déploiement ultérieur de l'ECOMOG ont été suspendus en raison de l'incident survenu à Tubmanburg. L'ECOMOG s'est retiré de la zone de Lofa Bridge après des attaques visant ses militaires, ainsi que des mines de Bong, en raison de l'insécurité grandissante dans cette zone. Les postes de contrôle de l'ECOMOG le long de la route allant de Kakata à Bong Mines ont été enlevés. En raison de l'incident de Tubmanburg, l'ECOMOG a fait savoir qu'aucun nouveau déploiement de contingents ne serait entrepris, à moins que les factions offrent des garanties concrètes pour la sécurité de son personnel.

19. Les effectifs totaux de la MONUL se chiffrent actuellement à 82 observateurs, sur les 160 autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1020 (1995) (voir annexe). Durant la période traitée par le rapport, la MONUL a achevé la reconnaissance de la plupart des zones désignées pour son déploiement, a commencé à patrouiller dans certaines de ces zones et a déployé une équipe de désarmement à Tubmanburg. Cependant, cette équipe a dû se retirer le 30 décembre sur la recommandation du commandant local de l'ECOMOG en raison de l'insécurité régnant dans cette zone. Huit équipes mobiles de désarmement attendent actuellement leur déploiement, qui se fera dès que les conditions le permettront; une de ces équipes doit être déployée sous peu à Gbarnga, où l'ECOMOG a de son côté déployé un bataillon. La poursuite du déploiement de la MONUL, ainsi que toute nouvelle augmentation de son effectif militaire, dépendra du déploiement du contingent de l'ECOMOG et des progrès réalisés dans le processus de paix.

#### IV. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION

20. Durant la période à l'examen, le Comité de désarmement de l'ECOMOG a continué à prendre des dispositions pour amorcer le désarmement. Son action a consisté surtout à harmoniser les procédures et à recueillir des renseignements auprès des factions sur les armes et les munitions ainsi que sur les prisonniers qu'elles détiennent.

21. Bien que le NPFL et l'ULIMO aient apporté certains changements à la liste de leurs lieux respectifs de rassemblement et doivent encore en proposer d'autres, la MONUL a effectué des travaux de reconnaissance de la plupart des emplacements jusqu'à présent désignés. La remise en état des installations prévue pour le désarmement et la démobilisation sera entreprise dès que les conditions de sécurité le permettront.

22. Le Conseil d'État a demandé que toutes les communications ou demandes concernant les factions libériennes soient renvoyées à la Commission de désarmement et de démobilisation qui est chargée de promulguer et de superviser une politique nationale du désarmement et de la démobilisation. Il a déclaré que ces demandes pourraient porter aussi sur les activités et les rapports du Comité des violations du cessez-le-feu, sur le déploiement de la MONUL et de l'ECOMOG et sur les dispositions relatives à la sécurité et aux escortes des organisations non gouvernementales. Mon Représentant spécial a assuré le Gouvernement national de transition que la MONUL coopérerait avec la Commission. En même temps, il a précisé que la demande formulée par le Gouvernement ne devait pas avoir pour effet de modifier le mécanisme du Comité des violations du cessez-le-feu prévu par les accords de paix. En outre, il a confirmé que, alors que la MONUL continuera d'informer le Gouvernement national de transition de ses activités, elle devra continuer à jouir d'une liberté de mouvement complète dans l'ensemble du territoire libérien conformément à son mandat et à l'Accord portant statut de la Mission, conclu avec le Gouvernement national de transition en 1993. Après avoir consulté les organisations humanitaires, mon Représentant spécial a informé le Gouvernement qu'il se félicitait des dispositions que celui-ci avait prises pour donner des escortes des organisations non gouvernementales pour protéger leurs activités humanitaires. Il a cependant souligné qu'il fallait veiller à respecter les principes et les protocoles régissant l'acheminement de l'assistance humanitaire et laisser aux organisations humanitaires la liberté de mouvement nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

23. Comme je l'ai noté dans mes rapports antérieurs, la MONUL et l'ECOMOG ont élaboré un plan détaillé pour le désarmement et la démobilisation en consultation avec le Gouvernement national de transition, avec les factions et avec les organismes humanitaires. Ce plan, qui reposait sur les dispositions de l'Accord d'Abuja, a été transmis au Conseil d'État en novembre 1995 pour examen. Le 29 décembre, la Commission du désarmement et de la démobilisation a informé la MONUL que le Gouvernement souhaitait introduire des changements importants dans le plan. La MONUL consulte l'ECOMOG et la Commission sur les changements proposés dans le but d'arrêter définitivement les procédures de désarmement et de démobilisation de façon que le processus commence dès que la sécurité aura été améliorée.

#### V. DROITS DE L'HOMME

24. La MONUL a continué de suivre la situation en matière de droits de l'homme au Libéria et d'enquêter sur les principales violations. Les combats qui se sont déroulés à Tubmanburg ont eu de graves incidences sur le respect des droits de l'homme. Quoique l'on ne dispose pas encore de chiffres précis quant aux victimes civiles, on pense qu'elles ont été nombreuses. La MONUL a confirmé que, le 30 décembre 1995, des combattants de l'ULIMO-J ont expulsé des civils de

l'hôpital gouvernemental où ils avaient trouvé refuge et les ont utilisés comme boucliers humains pour protéger leurs positions dans la ville. Dans le cadre de la même tactique, ces combattants ont d'une manière générale empêché les civils de s'enfuir de la ville. Le 30 décembre également, un obus de mortier s'est écrasé sur l'hôpital gouvernemental, tuant plusieurs civils et en blessant de nombreux autres.

25. Lors d'une attaque lancée par les forces de l'ULIMO-J sur les positions de l'ECOMOG dans la ville de Kle le 2 janvier 1996, plusieurs civils pris entre deux feux auraient été tués ou blessés. Au moment de l'attaque, la ville était surpeuplée par suite de l'afflux d'un grand nombre de civils qui s'étaient enfuis de la région de Tubmanburg. Selon diverses sources, les combattants de l'ULIMO-J ont intentionnellement ouvert le feu sur des civils locaux ou déplacés tant à Tubmanburg qu'à Kle, et en particulier sur ceux qu'ils considéraient comme favorables à l'ECOMOG. On dit que plusieurs milliers de civils sont toujours déplacés et piégés entre les forces de l'ECOMOG et celles de l'ULIMO-J à l'extérieur de Kle.

26. Comme on l'a indiqué plus haut, la MONUL a facilité les discussions sur l'évacuation des blessés, l'échange des prisonniers et la remise des corps des soldats tués dans les combats. Le 9 janvier, l'ULIMO-J a relâché un prisonnier appartenant à l'ECOMOG et remis plusieurs dépouilles mortelles à des représentants de celles-ci, à la condition que toutes les parties tiennent compte de ses préoccupations concernant ses combattants présumés prisonniers de l'ECOMOG. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) reste saisi de la question. Le 27 décembre 1995, le NPFL a relâché quatre prisonniers appartenant à l'ULIMO et qui avaient été officiellement reconnus comme tels, ainsi que six autres, réputés membres du LPC.

27. La MONUL enquête actuellement sur la situation des droits de l'homme dans les zones du sud-est contrôlées par le LPC. Au cours d'une visite effectuée à Gbarnga le 21 décembre 1995, une équipe de la MONUL a vu cinq détenus que le NPFL tient pour responsables d'un incident survenu à Tappita en septembre dernier, au cours duquel plusieurs civils ont été tués par des combattants armés du NPFL. S'agissant de cette violation, et d'autres violations commises dans des zones sous contrôle des factions, la question de savoir si les accusés doivent être détenus et jugés dans le cadre d'une juridiction nationale ou de celles des factions reste sans réponse.

28. La MONUL continue de travailler avec le Gouvernement national de transition du Libéria, les institutions des Nations Unies et les ONG locales et internationales pour faciliter l'appui au système judiciaire libérien et aux groupes oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Mon représentant spécial a à plusieurs reprises, notamment lors de la Journée des droits de l'homme célébrée par les Nations Unies, exhorté les chefs des factions libériennes à prendre en main leurs propres combattants afin que la vie, le bien-être et les biens des civils puissent être protégés et qu'il soit mis fin aux violations des droits de l'homme. Il a également demandé au Conseil d'état de prendre des mesures énergiques pour garantir le respect général des droits de l'homme.

## VI. AIDE HUMANITAIRE

29. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, le Bureau de coordination des Nations Unies pour les questions humanitaires est désormais pleinement opérationnel et fonctionne sous l'autorité globale de mon Représentant spécial. Le Bureau est chargé de la coordination de l'aide humanitaire ainsi que des aspects de la démobilisation relatifs à la réinsertion. Dans ce contexte, il s'acquitte actuellement de la tâche urgente de concevoir des programmes et des activités qui conduiraient à la réinsertion des soldats démobilisés. Ce processus de planification est entrepris en collaboration avec les organisations humanitaires locales et les entités nationales concernées, mais le Bureau se concentre aussi sur la nécessité de mettre en oeuvre immédiatement une aide humanitaire concertée permettant de répondre aux besoins nés des récents combats.

30. Les organismes d'aide humanitaire ont poursuivi leurs efforts pour se rendre dans les régions du pays auparavant inaccessibles. Grâce à l'ouverture de certaines routes ces derniers mois, il a été possible d'acheminer une aide aux populations qui n'en avaient pas reçue depuis près de trois ans. Bien que les convois humanitaires soient généralement escortés par des représentants des factions désarmés, la mauvaise qualité des communications entre les chefs de faction et leurs combattants dans l'intérieur des terres ont entravé les activités d'assistance humanitaire. Un convoi d'OXFAM composé de neuf véhicules qui se dirigeait vers Voinjama a été intercepté par des combattants armés de l'ULIMO à Zorzor, le 27 décembre 1995. Si le personnel d'OXFAM a été relâché le lendemain, ses véhicules n'ont été restitués que le 8 janvier 1996, après plusieurs démarches de mon Représentant spécial. À la suite de cet incident, toutes les livraisons de secours humanitaire dans le comté de Lofa ont été suspendues. Mon Représentant spécial et le Coordonnateur pour les questions humanitaires travaillent en collaboration étroite avec le Gouvernement national de transition du Libéria pour assurer la sécurité des convois humanitaires et de leur personnel.

31. La population civile de la région de Tubmanburg a beaucoup souffert des récents combats. Au 12 janvier, 17 500 personnes déplacées, y compris des réfugiés sierra-léoniens qui vivaient auparavant à Kle, s'étaient fait immatriculer afin de recevoir une aide. Elles sont maintenant regroupées dans les environs de la rivière Po. Le Gouvernement national de transition du Libéria, secondé par les institutions des Nations Unies, les ONG et les organisations internationales, a organisé la fourniture d'une aide d'urgence aux victimes des combats.

32. Une épidémie de fièvre jaune, qui s'est déclarée à Buchanan en septembre 1995 et a touché 365 personnes, dont neuf sont mortes, est à présent maîtrisée grâce aux efforts concertés du Gouvernement national de transition du Libéria, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des ONG. Le 8 décembre, l'OMS a confirmé un cas isolé d'infection à virus Ebola dans le comté de Maryland, proche de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Les représentants de l'OMS dans les deux pays surveillent de près la situation.

33. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a tenu une conférence régionale à Monrovia au début du mois de décembre pour préparer le rapatriement organisé des quelque 750 000 réfugiés libériens. Le 3 janvier, le Gouvernement national de transition du Libéria et le HCR ont conclu un accord établissant le cadre dans lequel se déroulera le rapatriement et la réinsertion des réfugiés. Le Gouvernement national a également signé une déclaration sur le droit de tous les Libériens à retourner dans leur localité d'origine dans la sécurité et la dignité. La sécurité s'améliorant près de la frontière guinéenne dans le nord du Libéria, environ 7 000 réfugiés libériens l'ont traversée pour s'installer dans le comté de Nimba depuis fin 1995. Cet afflux se poursuit. On pense que l'ouverture récente de certaines routes menant vers les comtés frontaliers ainsi que la reconstruction par le PAM du pont reliant le nord-est du Libéria à la Côte d'Ivoire accéléreront encore le retour librement consenti des réfugiés. Le HCR continue de fournir une protection et une aide humanitaire à 53 000 réfugiés sierra-léoniens au Libéria. Cependant, environ 65 000 réfugiés sierra-léoniens installés dans la partie nord du comté de Lofa n'ont reçu aucune aide depuis décembre 1993 en raison de l'insécurité.

#### VII. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

34. La reprise de l'activité économique s'est poursuivie, mais cette tendance ne pourra se maintenir que si la sécurité est rétablie dans l'ensemble du pays. Grâce à la réouverture des routes vers le nord et vers le sud-est, il y a sensiblement plus de produits locaux dans les marchés de Monrovia.

35. Le Gouvernement national de transition et ses partenaires internationaux doivent tenir une réunion consultative en mars 1996, afin d'étudier le processus de redressement et de reconstruction. En prévision de cette réunion, une mission commune PNUD/Banque mondiale et une mission du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendues récemment au Libéria. De même, plusieurs équipes, qui seront déployées sous peu, sont chargées de faire une évaluation rapide des secteurs de l'enseignement, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'information, et d'étudier des questions liées aux infrastructures, au secteur privé, à l'administration publique et à la réinstallation. La situation socio-économique des personnes déplacées et des rapatriés sera aussi étudiée. Il est prévu que les travaux seront supervisés par un comité directeur, créé par le Ministère de la planification et de l'économie et par le PNUD.

36. D'autres organismes et programmes des Nations Unies ont continué à exécuter des activités de secours, tout en réorientant leurs efforts vers la reconstruction. L'UNICEF poursuit son action dans les domaines de l'éducation des enfants et des femmes, de la distribution d'eau salubre et de l'assainissement. En plus de ses programmes réguliers de distribution de vivres et d'alimentation dans les écoles, le PAM met l'accent sur la formule "vivres contre travail" pour la réouverture de routes et il collabore avec le Gouvernement national de transition et avec d'autres entités à la réinstallation de rapatriés et d'anciens combattants. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déployé une équipe de consultants nationaux, chargée de formuler une stratégie nationale de sécurité alimentaire. Le Gouvernement de transition, le PNUD et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont décidé de la mise en oeuvre d'un projet d'une valeur de 1 million de dollars, destiné à offrir une formation aux anciens combattants et

à d'autres personnes touchées par la guerre pour qu'ils soient mieux à même de gagner leur vie. Des négociations sont en cours avec d'autres donateurs en vue de créer un autre fonds d'information, d'une valeur de 2 millions de dollars, et d'obtenir des outils d'une valeur de 1,8 million de dollars.

#### VIII. ASPECTS FINANCIERS

37. Dans sa résolution 50/210 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 9 773 600 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUL pour le mois de janvier 1996. L'Assemblée m'a, d'autre part, autorisé à engager des dépenses d'un montant brut de 12 169 600 dollars pour la période allant du 1er février au 31 mars 1996 aux fins du fonctionnement de la Mission, au cas où le Conseil prorogerait le mandat de celle-ci.

38. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUL, comme je le recommande au paragraphe 45 ci-après, je demanderais les ressources supplémentaires nécessaires à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa cinquantième session.

39. Au 15 janvier 1996, le montant des quotes-parts au compte spécial de la MONUL non acquittées depuis la création de la Mission s'élevait à 7,7 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 703 millions de dollars.

40. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria, au 15 janvier 1996, des contributions d'un montant total d'environ 24 millions de dollars avaient été reçues et des dépenses d'environ 21,9 millions de dollars avaient été autorisées.

#### IX. OBSERVATIONS

41. Les événements survenus dernièrement au Libéria sont source de vive préoccupation et ont, malheureusement, retardé encore l'application de l'Accord d'Abuja. L'ECOMOG a subi des pertes lors des attaques qui ont été lancées récemment contre elle et je tiens à présenter mes condoléances aux pays qui fournissent des contingents et aux familles des soldats de l'ECOMOG qui ont été tués ou blessés dans l'exercice de leur mission de maintien de la paix, ainsi qu'aux familles des victimes civiles innocentes.

42. Le processus de paix se trouve à un tournant décisif et le soutien sans réserve de tous les intéressés sera nécessaire pour remédier aux contretemps survenus dernièrement. Les chefs de faction doivent veiller à ce que leurs forces observent effectivement le cessez-le-feu, opèrent sans plus tarder un dégageant et offrent la coopération nécessaire pour que l'ECOMOG et la MONUL puissent entamer le plus tôt possible le processus de désarmement et de démobilisation. Le Gouvernement national de transition doit soutenir sans réserve ces efforts et jouer un rôle actif pour faire en sorte que les factions libériennes offrent la coopération voulue à l'ECOMOG et à la MONUL. La communauté internationale, pour sa part, doit fournir les ressources nécessaires pour que l'ECOMOG puisse s'acquitter effectivement de ses responsabilités; en

effet, si l'appui offert continue d'être insuffisant, l'application de l'Accord d'Abuja serait compromise.

43. Le Gouvernement national de transition a souligné qu'il fallait offrir aux anciens combattants des possibilités permettant leur bonne réinsertion dans la vie civile. Il ne fait aucun doute que le succès du processus de démobilisation dépendra de la mesure dans laquelle ces anciens combattants trouveront les moyens de subvenir à leurs besoins autrement que par les armes. La création de telles possibilités dépend, en partie, des fonds que les donateurs consacreront à des projets de réinsertion, ainsi que des investissements privés qui seront faits pour revitaliser le secteur économique. Or, il est peu probable que cette assistance sera fournie tant que la sécurité n'aura pas été rétablie dans l'ensemble du pays – ce qui dépend du succès du processus de désarmement.

44. D'après le calendrier d'application de l'Accord d'Abuja (S/1995/742, appendice), le dégagement des forces devait prendre fin le 26 septembre et le désarmement commencer le 1er décembre 1995. Comme je l'ai indiqué dans des rapports précédents, ce calendrier sous-estimait le temps nécessaire et les difficultés à résoudre pour que les combattants soient vraiment prêts à participer au processus de désarmement et de démobilisation et pour que le personnel et le matériel voulus puissent être déployés à cette fin. Les combats de Tubmanburg et les événements qui se sont produits par la suite montrent que les causes de retard se sont aggravées et qu'elles ne peuvent être supprimées que si les chefs de faction sont véritablement résolus à appliquer le processus de paix. Ils doivent bien se rendre compte que l'on ne peut guère attendre de la CEDEAO et de la communauté internationale qu'elles soutiennent indéfiniment ce processus de paix si, pour leur part, ils ne manifestent pas clairement la volonté politique de respecter et d'appliquer les engagements qu'ils ont librement conclus.

45. Malgré les revers récents décrits dans le présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité envisage de proroger le mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1996; à cette date, la situation pourrait être réexaminée, compte tenu du fait que, selon l'Accord d'Abuja, les élections doivent se dérouler avant la fin du mois d'août 1996. Pendant cette période de prorogation, j'attends du Gouvernement national de transition et des chefs de faction qu'ils offrent à la CEDEAO et à la MONUL une entière coopération en vue de stabiliser la situation et de progresser rapidement dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Je me propose de tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé de l'évolution de la situation et de lui présenter un rapport intérimaire à la fin du mois de mars 1996. Je demande aussi à la communauté internationale de reconsidérer d'urgence l'appui qu'elle fournit actuellement à l'ECOMOG et de veiller à ce que l'assistance logistique nécessaire soit fournie à la force pour lui permettre de s'acquitter de ses lourdes responsabilités.

ANNEXE

Composition de la composante militaire de la MONUL au 19 janvier 1996

	Observateurs	Divers	Total
Bangladesh	5	7 <sup>a</sup>	12
Chine	7		7
Égypte	11		11
Guinée-Bissau	5		5
Inde	8		8
Jordanie	6		6
Kenya	8		8
Malaisie	8		8
Pakistan	6		6
République tchèque	6		6
Uruguay	5		5
Total	75	7	82

<sup>a</sup> Personnel médical.

-----